Commissions doctorales d'orientation

« ARTICLE 9. §1er. Les commissions doctorales d'orientation sont au nombre de deux :

1° la Commission doctorale d'orientation « Sciences humaines et sociales », compétente pour les domaines d'études 1, 3 à 7, 9 et 10bis tels que définis à l'article 83, §1er du décret 'paysage' ;
2° la Commission doctorale d'orientation « Santé, Sciences et techniques », compétente pour les domaines d'études 11°, 12° ; 14° et 17° tels que définis à l'article 83, §1er du décret 'paysage' ;

Commission doctorale d'orientation « Sciences humaines et sociales »	**Commission doctorale d'orientation « Santé, Sciences et Techniques »**
Mme S. Biémar	Mme F. De Longueville
M. L. Carré	Mme F. Hontoir, présidente
Mme A. Lachapelle	M. G. De Carvalho Junior
M. J. Dodeigne	M. C. Nicaise, secrétaire
Mme M. Houtart	Mme K. Beuls
Mme S. Bereau	Mme M-A. Remiche
M. E. Renard, président	M. J-P. Léonis, gestionnaires des dossiers

Année académique 2025-2026 – liste mise à jour en septembre 2025